

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2025**

Délibération n° 2025-04-46

Date de la convocation : 21 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 4

Votes : 18

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt-sept juin deux-mil-vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

Membres présents :

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETIN Pascale, CHAVANA Jean Luc, MERLE Evelyne, THOUMY Denis, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, BESSON Hélène, EBOLI laure, LESCANNE Etienne.

Procurations :

TEYSSIER Michel, procuration à CHAVANA Jean-Luc

CROZET Hélène, procuration à MANDON Geneviève

RAYMOND Jonathan, procuration à SEUX Christian

ORIOU Jessica, procuration à MERLE Evelyne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20250627-2025-04-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Absent excusé : LAROIX Laurence, MASSARDIER Alexandre

Secrétaire :

EBOLI Laure

OBJET : FINANCES COMMUNALES – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée délibérante que la section d'investissement du budget primitif 2025 a été élaborée avec un projet de recours à l'emprunt. Les décisions récentes des partenaires financiers sollicités pour soutenir les investissements n'étant pas favorables à la commune, il convient d'envisager la souscription d'un emprunt pour financer les chantiers en cours.

Après consultation des établissements bancaires et analyse des offres, et dans l'attente de la diffusion des nouvelles conditions d'emprunt de début juillet 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le maire à contracter un prêt de 300 000 € à taux fixe au maximum de 3,66 % pour une durée de 15 ans et à signer les documents afférents.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 27 juin 2025.

Le Maire
Vincent DUCREUX

La secrétaire de séance
Laure EBOLI




